

Le 6 septembre 2022

RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 22-06

**Programme de subventions relatif à la justice environnementale et à la résilience climatique en Amérique du Nord (EJ4Climate)**

LE CONSEIL :

RAPPELANT la résolution 21-04 du Conseil qui a établi le programme de subvention relatif à la justice environnementale et la résilience climatique en Amérique du Nord (EJ4Climate);

RECONNAISSANT l'engagement soutenu des Parties à collaborer avec les collectivités mal desservies et vulnérables et les collectivités autochtones au Canada, au Mexique et aux États-Unis afin de les préparer aux répercussions climatiques;

SOULIGNANT le fait que continuer avec le programme de subventions EJ4Climate pourrait permettre à la Commission de coopération environnementale (CCE) de verser des fonds directement à des organismes communautaires en vue de l'élaboration de solutions axées sur les collectivités pour les aider à s'adapter aux répercussions des changements climatiques tout en abordant les préoccupations liées à la justice environnementale;

CONVAINCU que nos gouvernements peuvent stimuler des innovations transformatrices, préserver la nature, renforcer la résilience et l'adaptation climatique et favoriser la croissance économique des collectivités de l'Amérique du Nord;

NOTANT que le 15 juillet 2022, pendant la 29<sup>e</sup> Session du conseil, les États-Unis ont annoncé leur intention de transférer 1 million de dollars américains à la CCE afin de continuer avec le programme de subventions EJ4Climate;

CONSIDÉRANT que l'article 12 de l'Accord de coopération environnementale stipule que le budget annuel peut être complété par du financement ou des contributions en nature des Parties, à moins que le Conseil n'en décide autrement;

NOTANT que le Canada et le Mexique soutiennent l'intention des États-Unis de compléter le budget de la Commission à cette occasion;

RECONNAISSANT que l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et le directeur exécutif de la CCE signeront une entente portant sur le transfert des fonds;

DÉCIDE PAR LES PRÉSENTES :

DEMANDE au Secrétariat d'affecter ladite contribution supplémentaire des États-Unis au programme de subventions EJ4Climate;

D'AUTORISER, conformément aux Règles de procédure du Conseil de la CCE et aux Règles de gestion financière, le virement d'un montant ne dépassant pas 1 000 000 \$ US provenant des fonds excédentaires non affectés de la CCE en vue d'accorder un soutien supplémentaire au Programme de subventions EJ4Climate; tout en

RÉAFFIRMANT qu'à la fin du programme de subventions, l'utilisation de fonds non utilisés devra être approuvée par le Conseil.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Jeanne-Marie Huddleston  
Gouvernement du Canada

---

Miguel Ángel Zerón  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Jane Nishida  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique